

Participez à l'élaboration du Gers de demain

Un projet novateur et ambitieux



Participez à l'élaboration du Gers de demain

Pour permettre aux Gersois de proposer et de choisir directement les projets utiles au Gers, le Conseil Départemental lance son premier budget participatif. Cela veut dire qu'en 2018, les gersois et les gersoises pourront proposer et choisir, comme le font les conseillers départementaux, les projets qui leur sembleront utiles qui pourront être portés par les compétences du Département. . Vendredi Philippe Martin et les conseillers départementaux Robert Frairet et Marie Martine Dalla Barba faisaient étape sur le marché Vicois

Participer aujourd'hui pour faire demain !

Un budget

Le Conseil Départemental du Gers lance son premier budget participatif doté d'un million d'euros.

Une philosophie

Au travers de cette nouvelle forme de participation directe et citoyenne, nous voulons réinventer notre façon de vivre et d'agir ensemble. Nous voulons construire ensemble le Gers de demain.

Un cadre de compétences

Même si le principe du Budget Participatif Gersois est de recueillir le maximum de bonnes idées, les projets qui pourront être soumis aux votes devront bien entendu être utiles à tous et être techniquement et juridiquement réalisables par le Conseil Départemental.

Quelques exemples :

- Environnement et cadre de vie :
- Construire une aire de jeux ou un parcours sportif
- Végétaliser un espace public
- Installer un composteur de quartier
- Bâtir une halle alimentaire pour les circuits courts
- Aménager un parcours de vtt près de chez vous
- Créer une ferme bio urbaine
- Solidarité et développement local :
- Renouveler l'équipement sportif de votre association
- Mettre un chapiteau à la disposition des associations de votre canton
- Proposer un lieu de bricolage participatif
- Equiper une base de loisir en aménagement mobilité réduite
- Département intelligent et numérique :
- Installer un radar pédagogique pour sécuriser l'entrée de votre village

- Installer une borne wifi gratuite dans un lieu public
- Transport et mobilité
- Financer une piste cyclable ou un sentier pédestre
- Sécuriser un carrefour dangereux que vous empruntez quotidiennement
- Créer ou éclairer une aire de covoiturage
- Culture et patrimoine :
- Aménager un tiers lieu culturel
- Signaler aux automobilistes le patrimoine de votre territoire
- Financer l'achat d'un audio guide pour les sites touristiques de votre canton

Qui peut déposer une idée ?

Tous les habitants du Gers, individuellement, regroupés en collectif ou en association. Les entreprises, les collectivités, les organismes publics, les syndicats ne peuvent pas déposer d'idée.

Où déposer votre idée ?

- En remplissant un formulaire papier à renvoyer par mail à budgetparticipatif@gers.fr
- par courrier à : Budget Participatif Gersois - Département du Gers - 81 route de Pessan 32000 Auch
- lors des rendez-vous qui seront organisés de mai à juin (programme disponible sur l'agenda du site et sur la page Facebook du département) et qui seront annoncés dans nos pages

Comment construire votre projet ?

Si vous avez simplement une idée, et même si vous n'avez jamais monté de projet, pas de panique, le Département vous accompagnera pour que vos propositions deviennent une réalité. Associez-vous à un projet pour apporter vos idées, trouvez d'autres partenaires, travaillez collectivement avec vos voisin.e.s, retrouvez-vous régulièrement pour faire évoluer votre projet et le rendre le plus beau possible autour du Budget Participatif Gersois, cultivons le plaisir d'être ensemble.

Quels projets seront réalisés ?

Pour qu'un projet soit finalement réalisé, il faudra bien entendu qu'il ait été choisi par les Gersois à l'issue des votes qui auront lieu en octobre. Votre projet sera donc rendu public et vous pourrez faire campagne pour le faire connaître et lui donner toutes les chances pour qu'il soit élu ..

Comment voter ?

<https://budgetparticipatif.gers.fr/>